



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DU GUIERS ET DE SES AFFLUENTS

Compte-rendu Assemblée Générale du 3 Décembre 2012

N. Réf. : 12.12.20/CV

L'an deux mille douze, le 3 décembre à 20 heures 30, le Conseil Syndical du S.I.A.G.A. s'est réuni pour son Assemblée Générale en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Pont-de-Beauvoisin (Isère), sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Louis MONIN-PICARD, Président.

Monsieur Jean-Pierre OCCELLI a été élu secrétaire

Présents :

Françoise NEGRO (Aoste), Laurent BAILLY et Cyril GIRERD (Avressieux), Pascal MARTIN et Philippe PIONCHON (Belmont-Tramonet), Yves BERTHIER et Nicolas GERBELOT-BARILLON (La Bricoire), Jean-Claude JULLIN (Chirens), Gérard BLONDON et Raymond VAGNON (Domessin), Michel DUMAZOT et Paul GLENAT (Entre-Deux-Guiers), Anne LENFANT et Daniel PERRIN (Entremont-le-Vieux), Louis MONIN-PICARD et Roland BESSON (Massieu), Bernard BLONDIN et Gilles PERIER-MUZET (Miribelles-Echelles), Claude RENAUD-GOUD (Pont-de-Beauvoisin 38), Isabelle LEGRAS (Pont-de-Beauvoisin 73), Mireille PELLETIER et Sylvie GIRAUDIER (Pressins), Bernard PELLISSIER et René LIATARD (St-Albin-de-Vaulserre), Jean-Claude DESBOIS et Daniel BARRAL (Saint-Béron), Jean CATTANEO (St-Christophe-la-Grotte), Roger HERAUD et Jacques PICHON-MARTIN (St-Christophe-sur-Guiers), Monique DERUDDER (St-Franc), Michel BAVUZ (St-Genix-sur-Guiers), Christian GAILLARD et Patrice MORTREUIL (St-Geoire-en-Valdaine), Denis GAILLOT-DREVON et Jean-François PILLAUD-TIRARD (Saint-Jean-d'Avelanne), Jean-Pierre OCCELLI (St-Joseph-de-Rivière), Raymond FERRIEUX (St-Laurent-du-Pont), Alain FOREST et Michel REYNAUD (St-Martin-de-Vaulserre), Jacques RICHEL (St-Pierre-de-Genébrotz), Denis BOUDET-MOLASSE (St-Sulpice-des-Rivoires), Alain MARTINETTO (Velanne), Paul BERTHIER (Verel-de-Montbel), Gérard BERTONNET (Voissant)

Excusés :

Daniel BATON (Aoste), Marc BERTRAND et Dominique VUILLEROT (Attignat-Oncin), Franck DELPHIN et René LADEVEZE (La Bauche), Gilbert DOS-SANTOS (Chirens), Jean Michel FERTIER et Jean SILLON (Corbel), Philippe COQUET et Daniel PEYSSONNERIE (Les Echelles), Christian GIROUD et Christian MARCOZ (Merlas), Bruno GUILLOT-LIODIN et Bruno SAGE (Pommiers-la-Placette), Christian MALJOURNAL (Pont-de-Beauvoisin 38), Joseph BURFIN (Pont-de-Beauvoisin 73), Frédéric DEBAUGE et Jean-Marc MURONI (Rochefort), André DUVERT et Christian ROSNOLET (Romagnieu), Alain AMALLER et Laurent GIRAUD (Saint-Bueil), Eric GRUBY (Saint-Christophe-la-Grotte), Robert EYRAUD (St-Franc), Daniel POLAUD (St-Genix-sur-Guiers), Paul BUISSIERE (Saint-Joseph-de-Rivière), Estelle MISERY et Edouard GENEVE (St-Julien-de-Ratz), Christophe RUELLE (Saint-Laurent-du-Pont), Stéphane BAFFERT et Stéphane BRUN (St-Pierre-de-Chartreuse), Daniel MOLLARD et Roger BOITON (St-Pierre-d'Entremont 38), Jean-François GIROUD et Xavier DELAPORTE (St-Pierre-d'Entremont 73), Jean-Michel JUGLARET (St-Pierre-de-Genébrotz), Marcel MOLLIER-SABET (Saint-Sulpice-des-Rivoires), Jean MOLINA (Velanne), Jean-François VOLOSSUK (Verel-de-Montbel), Lucien BERTET (Voissant).

Etaient également présents :

- Chantal BOUVIER, Adjointe administrative
- Didier GIRARD, Technicien de rivière.
- Cécile VILLATTE, Directrice / Chargée de mission contrat de bassin
- Janis VUARAND, Animatrice pédagogique

M. MONIN-PICARD remercie l'ensemble des délégués de leur présence, fait part des excusés et précise que le quorum est atteint.

Il demande ensuite l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour qui concerne une demande d'aides financières pour la mise en place d'e-lettre. Ce point étant accepté, l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV de l'AG du 29/03/2012
- Décision modificative au Budget 2012
- Modification des critères de participation pour les garanties Mutuelle et Maintien de salaire
- Convention CCLA/SIAGA
- Délibérations DIG ripisylve, demande de subvention e-lettre
- Compte-rendu des réunions de bureau
- Bilan du programme 2011/12 de gestion de la ripisylve
- Questions diverses : embauches, trame verte & bleue, classement des cours d'eau, signature du contrat, ...

Monsieur MONIN-PICARD présente Janis VUARAND qui a été embauchée depuis le 01/10/12 en tant qu'animatrice pédagogique afin d'assurer les missions relatives aux actions de sensibilisation et de communication du contrat de bassin.

Janis VUARAND indique qu'elle est originaire de Haute-Savoie, qu'elle a suivi un BTSA agricole puis une licence pro « espaces naturels ».

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MARS 2012

Monsieur Louis MONIN-PICARD demande s'il y a des observations, remarques, questions sur le procès-verbal de la dernière assemblée générale du syndicat.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2012.

EXERCICE 2012 : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur MONIN-PICARD indique que certaines dépenses d'investissement n'ont pas été amorties. Il s'agit :

- De dépenses utilisées pour équilibrer le chapitre 45
- De dépenses liées à l'opération 2006-9 « Schéma Ainan ». Pour cette dernière immobilisation, la trésorerie a amorti cette dépense mais pas le SIAGA. Afin de se mettre en conformité avec la trésorerie, il convient de ventiler ce montant sur les autres immobilisations.

Le montant total de ces dépenses s'élève à 126 709 € et doivent être imputées aux chapitre 42 en dépenses de fonctionnement et 28 en recettes d'investissement.

Monsieur MONIN-PICARD propose d'amortir ces dépenses en une fois afin de se mettre en conformité avec les comptes de la trésorerie.

Le financement de ces dépenses d'amortissement sera assuré :

- pour la section de fonctionnement par des diminutions de dépenses sur plusieurs chapitres et par une augmentation de recettes
- pour la section d'investissement, l'équilibre sera assuré par l'inscription de dépenses aux chapitres 21 et 23.

Selon la proposition suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitres	BP	DM	Total	chapitres	BP	DM	Total
011	558 300	- 61 405	496 895	74	737 421	+30 494	767 915
012	169 760	-25 810	143 950	77	71 088	0	71 088
65	22 000	0	22 000	002	77 889	0	77 889
42	127 338	+126 709	254 047				
022	9 000	-9 000	0				
TOTAL	886 398	+30 494	916 892	TOTAL	886 398	+30 494	916 892

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitres	BP	DM	Total	Chapitre	BP	DM	Total
13	71 088	0	71 088	10	10 000	0	10 000
20	13 000	0	13 000	28	127 338	126 709	254 047
21	146 680	+50 000	196 680	13	29 430	0	29 430
23	212 200	+76 709	288 909	001	276 200	0	276 200
TOTAL	442 968	126 709	569 677	TOTAL	442 968	126 709	569 677

Monsieur Louis MONIN-PICARD propose à l'Assemblée :

➤ **D'amortir ces dépenses selon la décision modificative présentée.**

Ce vote est accepté à l'unanimité

GARANTIES MUTUELLE ET MAINTIEN DE SALAIRE

Monsieur MONIN-PICARD explique qu'actuellement, le syndicat participe à hauteur de 25% pour la garantie maintien de salaire et 25% pour la garantie santé.

Or, nous devons nous mettre en conformité avec le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 (forfait et non %)

Proposition :

A compter du 1^{er} janvier 2013, la participation mensuelle pour la garantie prévoyance maintien de salaire serait pour les agents à temps complet de

- 15 € pour les agents de catégorie C
- 18 € pour les agents de catégorie B
- 22 € pour les agents de catégorie A

Pour les agents à temps non complet, la participation sera au prorata du temps de travail. Ces montants seront revalorisés à chaque augmentation du point d'indice dans le même pourcentage.

Concernant le financement de la garantie santé, à compter du 1^{er} janvier 2013, la participation mensuelle serait définie selon le tableau ci-dessous :

	Isolé	Famille monoparentale	Famille
Assuré – 32 ans	10 €	15 €	20 €
Assuré – 50 ans	12 €	20 €	30 €
Assuré + 50 ans	15 €	25 €	40 €

Cette proposition devra être validée par la commission technique paritaire.

Monsieur Louis MONIN-PICARD propose à l'Assemblée :

- **La modification des critères de participation pour la garantie Maintien de salaire et pour la garantie Mutuelle selon la proposition ci-dessus.**

Ce vote est accepté à l'unanimité

CONVENTIONS AVEC LA CCLA

Monsieur BLONDON rappelle que le territoire de la CCLA a intégré le contrat de bassin Guiers – Aiguebelette dont l'animation générale sera assurée par le SIAGA. Il faut donc conventionner avec la CCLA afin de légitimer ce processus.

Le projet de convention joint avec l'invitation permet de légitimer l'animation du contrat par le SIAGA sur les nouvelles communes du lac et solliciter la CCLA pour participer financièrement à cette animation ainsi qu'aux actions communes. Le montant de cette participation a été estimé à 2 500 € par an. La CCLA a validé cet accord.

NB : il est prévu de pouvoir redéfinir, si besoin, le montant de cette participation pendant la durée du contrat (réajustement en fonction des frais et du temps passé).

Par ailleurs, des conventions thématiques complémentaires pour le financement d'actions spécifiques seront également signées (exemple : journal, animations pédagogiques pour les écoles, plaquettes techniques...).

Monsieur MONIN-PICARD propose à l'Assemblée :

- **D'autoriser le Président à signer la convention d'animation générale et de l'autoriser à signer les pièces relatives à ce document.**

Ce vote est accepté à l'unanimité.

Une question est posée pour savoir pourquoi les communes de la CCLA n'ont pas directement adhéré au SIAGA.

Gérard BLONDON répond qu'historiquement le lac avait porté un contrat (en même temps que le 1^{er} contrat de rivière Guiers) et que pour l'instant ils ne sont pas prêts à intégrer notre structure. Louis MONIN-PICARD précise que c'est une première étape dans la démarche globale.

DIG RIPISYLVE

Anne LENFANT explique que pour la mise en œuvre des travaux de gestion de la ripisylve, il est indispensable d'avoir une reconnaissance d'intérêt général. Celle-ci avait été obtenue pour le programme précédent. Cela permet de justifier l'utilisation de fonds publics sur des terrains privés.

Il faut donc déposer une demande pour le nouveau programme de gestion de la ripisylve prévu jusqu'en 2018 du contrat de bassin.

Le nouveau programme de gestion de la ripisylve du Guiers concerne les cours d'eau du programme précédent et également les nouveaux cours d'eau tels que définis dans le contrat de bassin.

Monsieur Louis MONIN-PICARD propose à l'Assemblée :

- **L'instruction de la demande de reconnaissance d'intérêt général pour le nouveau programme de gestion de la ripisylve du bassin versant du Guiers.**

Ce vote est accepté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION : e-lettre

Gérard BLONDON rappelle l'importance des actions de communication et de sensibilisation. La commission communication est très active et travaille avec Janis VUARAND pour la mise en œuvre des différentes actions inscrites au contrat de bassin.

Le site internet est un des maillons forts de la démarche de communication. Lors du dernier conseil syndical, une délibération a été prise afin de solliciter les aides financières prévues au contrat pour la réalisation de cette action.

Il est également prévu de pouvoir envoyer des e-lettres depuis le site internet. La création de cette prestation a été estimée à 4 000 €HT soit 4 784 €TTC avec des financements sur le montant TTC à hauteur de 40% de l'Agence de l'eau et 40% de la région (plafonné à 1 600 €).

Monsieur Louis MONIN-PICARD propose à l'Assemblée :

- **De solliciter les aides aussi élevées que possible auprès de l'Agence de l'eau et de la Région pour la création des e-lettres.**

Ce vote est accepté à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DE BUREAU

SEANCE DU 15/05/12 : Dossier suivi par Jean CATTANEO – Secrétaire de séance

- Mise en œuvre du contrat de bassin Guiers - Aiguebelette
 - Avis favorable du comité de bassin
 - Organisation signature du contrat : envoi d'un courrier pour informer de l'agrément du contrat, préparation d'une note méthodologique pour l'envoi des demandes de subvention des opérations inscrites au contrat
 - Mise en œuvre
- Divers :
 - Etude stratégique « ressource en eau majeure à préserver » : à la demande de l'Agence de l'eau, le bureau décide de prendre en charge cette étude estimée à 24 000 €TTC et financé à 80% du TTC. Cette dépense sera soit inscrit par Dm au BP2012 soit reporté sur l'exercice 2013
 - Center parcs : dans le cadre de ce projet, le prestataire recherche des projets à financer en tant que mesure compensatoire. Nous avons précisé que des projets de restauration morpho-écologiques n'ont pas pu être inscrits au contrat (réduction financière). Néanmoins, ces projets n'ont pas encore fait l'objet d'investigations préalables et de concertation avec les propriétaires. Il ne nous est pas possible de s'engager pour réaliser ces travaux avec des financements à 100% sans ce travail...
 - Programme de gestion de la ripisylve : état d'avancement des chantiers du programme 2011-12
 - Plaquette technique sur les missions et rôles du SIAGA en cours d'impression

Aucune délibération n'a été prise.

SEANCE DU 09/07/12 : Dossier suivi par Philippe COQUET – Secrétaire de séance

- Mise en œuvre du contrat de bassin Guiers - Aiguebelette
 - Organisation signature du contrat (calage date)
 - Embauches : offres mises en ligne sur différents sites internet
- Divers :
 - Trame verte et bleue / SRCE / SCOT
 - Amortissements : décalage entre la trésorerie et le SIAGA, à régulariser par une DM
 - Ecophyto 2018 : participation du SIAGA à la démarche nationale du plan Ecophyto 2018
 - Espace scénographique : finaliser la scénographie avant l'été, lancer la fabrication à la rentrée, installation en décembre
 - Plaquette technique sur les missions et rôles du SIAGA transmise aux communes

Aucune délibération n'a été prise.

SEANCE DU 17/09/12 : Dossier suivi par Raymond FERRIEUX – Secrétaire de séance

- Embauches
 - o Recrutement Janis VUARAND comme animatrice pédagogique
 - o Recrutement chargé de mission en cours
- Acquisition / renouvellement matériel (prévu au BP et subvention de 50%). Présentation de devis et des démarches en cours pour du mobilier, du matériel informatique, photocopieur, standard téléphonique, véhicules...
- Organisation de la Signature du contrat prévue le 06/10/12 (invitations, presse, organisation accueil et parking, buffet, déroulement de la séance...)
- Divers :
 - o Rapport d'activités 2011
 - o Note méthodologique pour l'envoi des dossiers de demande de subvention
 - o Espace scénographique : scénographie finalisée, fabrication en cours
 - o Acquisition terrain Entre deux Guiers

Aucune délibération n'a été prise.

Réunion exceptionnelle du bureau le 24/09/12 pour finaliser l'organisation de la signature du contrat de bassin du 06/10/12

SEANCE DU 22/10/12 : Dossier suivi par Jean-Pierre OCCELLI – Secrétaire de séance

- Suivi des travaux
 - o Acquisitions foncières Entre deux Guiers et St Bueil
 - o Bilan du programme 2011/12 de gestion de la ripisylve
 - o Démarrage du programme 2012/13 de gestion de la ripisylve
 - o Ainan sur secteur Canal du Moulin : suite à la modification des textes réglementaires, obligation de faire une étude d'impact en complément du dossier loi sur l'eau
 - o Nouveau programme pluriannuel de gestion de la ripisylve : déposer dossier DIG
 - o Erosion de berges sur St Joseph + état d'avancement du dossier sur ruisseau de Plantimay
 - o Erosion sur ruisseau Versous en aval plage de dépôt
 - o Remblaiement sur Beauchiffroy à St Jean d'Avelanne
 - o Creusement canal Pré de la Martinette à St Geoire
 - o Projet de travaux confluence Guiers / Rhône
- Ces points seront traités lors de la prochaine réunion de la commission « travaux »
- **Délibérations :**
 - o Demande d'aide complémentaire pour 3 mois pour le poste animateur pédagogique
 - o Demandes de financement pour les postes Chargé de mission et technicien de rivière pour 2013
- Divers
 - o Recrutement Thibaud WYON à compter du 01/01/13 comme chargé de mission Géomorpho
 - o Acceptation de différents devis : matériel informatique, standard téléphonique
 - o Consultation à engager pour l'acquisition de véhicules neufs ou d'occasion
 - o Demander à la commission communication de rédiger un article sur la signature du contrat pour les bulletins municipaux

3 délibérations ont été prises.

SEANCE DU 19/11/12 : Dossier suivi par Lucien BERTET – Secrétaire de séance

- Préparation de l'assemblée générale du 03/12/12
 - o Validation ordre du jour et note de séance
 - o DM
 - o Modification des critères pour les garanties maintien de salaire et mutuelle
- Divers :
 - o Stagiaire pour réaliser une maquette pour les animations pédagogiques
 - o Acquisition de véhicules
 - o Espace scénographique : scénographie finalisée, fabrication en cours

Aucune délibération n'a été prise.

BILAN DU PROGRAMME 2011/12

Didier GIRARD présente le bilan du programme 2011/12 de gestion de la ripisylve.

Les travaux d'entretien, de revégétalisation de berges et de lutte contre la renouée du japon ont été effectués sur les cours d'eau suivants : Guiers, Guiers Mort, Guiers Vif, Herretang, Ruisseaux de Saint-Christophe, Thiers, Paluel, Ainan, Versous, Gorge, Cascade, Cozon et Herbetan.

Le montant total des dépenses (estimé à 120 000 €) s'élève à 114 177 € (dont 111 988 € net de taxes en insertion) pour 184 jours de travail effectué par 4 équipes de 6 personnes en insertion (Centre Social, ONF PRODEPARE, Emplois verts du Pays voironnais, ACTY Chantier).

Le montant total de cette opération est réparti de la manière suivante :

Travaux d'entretien de la végétation et des ouvrages :	67 253 €
Travaux de lutte contre les plantes invasives :	28 540 €
Travaux de revégétalisation :	12 500 €
Fournitures :	3 695 €
Aménagement Herretang :	2 189 €

Le problème d'éradication de la Renouée du Japon est demandé. Didier GIRARD répond que le nouveau programme de gestion de la ripisylve défini pour le contrat de bassin a largement pris en compte cette problématique. Il est indispensable d'avoir une gestion globale et concertée. A ce titre, il est prévu de concentrer les efforts d'éradication sur les zones où elle est peu présente comme par exemple les têtes de bassin versant (arrachage précoce). Sur d'autres secteurs, des travaux d'éradication seront engagés (godet broyeur sur pelle). Ces techniques permettent d'éradiquer à 99% la renouée mais elles sont très couteuses et ne pourront pas être engagées partout.

Divers

Jean CATTANEO et Michel BAVUZ indiquent ensuite que le bureau syndical les a missionné pour suivre le marché d'acquisition de nouveaux véhicules neufs ou d'occasions récentes. L'issue de la consultation (MAPA), et après discussion il a été retenu d'acquérir 4 véhicules neufs de marque Peugeot, modèle Biper (3 véhicules 2 places, 1 véhicule 4/5 places). Ces modèles ont été choisis car ils répondent à nos besoins et sont rustiques.

La 206 (mise en service en 1999) et le C15 (mis en service en 2002) seront proposés à la vente (renseignements techniques auprès du SIAGA).

Embauches :

Afin de mettre en œuvre les actions du contrat, l'équipe technique du SIAGA se renforce avec 2 embauches :

- Janis VUARAND (à compter du 01/10/12) comme animatrice pédagogique
- Thibaud WYON (à compter du 01/01/13) comme Chargé de mission Géomorphologie-Zones humides-Foncier

Concernant les animations pédagogiques, il a été proposé aux écoles primaires du bassin versant de pouvoir bénéficier de ces prestations dès cette année scolaire. Un courrier a donc été adressé aux écoles et également aux mairies.

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) :

Les lois Grenelle I et II ont introduit la notion de trame verte et bleue (TVB) qui constitue un véritable outil d'aménagement du territoire. L'objectif est d'enrayer la perte de biodiversité par préservation / restauration des sites à forte qualité écologique et de maintenir / restaurer des espaces qui les relient (=corridors).

Il ne s'agit plus d'opposer conservation de la nature et développement du territoire mais de les penser ensemble.

Ces lois précisent que la constitution de ces trames se fera à l'échelle de chaque région via l'élaboration des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) qui comprennent 5 volets (Enjeux, Identification des composantes de la TVB, Cartographie au 1/100 000°, Stratégies, Mesures).

Ces SRCE constituent de nouveaux documents dans la hiérarchie des outils de planification territoriale. En effet, le **SRCE sera opposable aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU...) ainsi qu'aux projets d'aménagements de l'Etat et des collectivités.**

Le calendrier d'élaboration est très court (démarrage en juillet 2011) et approbation en juillet 2013 (après consultations publiques prévues dès janvier 2013).

Le SRCE de Rhône Alpes est en cours d'élaboration (des réunions groupes experts et des réunions techniques territoriales ont eu lieu en février, juin et automne 2012). Le SIAGA a été associé notamment dans le groupe expert de la trame bleue.

Il propose d'inscrire pour la trame bleue les espaces suivants :

- Zonages obligatoires : cours d'eau classés en listes 1 et 2, zones humides du SDAGE, les bandes enherbées
- Zonages complémentaires : réservoirs biologiques du SDAGE, chevelus de tête de bassin versant, espace de bon fonctionnement, zones humides (y compris celles <1ha)

Remarque : le SRCE propose donc d'inscrire l'espace de bon fonctionnement comme élément caractérisant la trame bleue. C'est une véritable reconnaissance du travail effectué par le SIAGA (aujourd'hui, sur le bassin RM seul le Guiers a défini ces espaces sur certains secteurs).

L'inscription de l'EBF dans le SRCE permettra de faire le lien avec les documents de planification (puisque'il y aura une déclinaison dans les SCOT et PLU au titre de la compatibilité).

Ces nouvelles dispositions auront un rôle déterminant dans l'aménagement du territoire. Il est important de pouvoir rester au plus près de ces évolutions afin de défendre les enjeux locaux.

NB : La démarche en cours d'élaboration du SCOT APS intègre dès à présent ces éléments. Nous leur avons transmis les délimitations de l'EBF aujourd'hui réalisées.

Classement des cours d'eau :

Cécile VILLATTE présente la procédure de classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement. Cette procédure nationale est gérée par chaque Préfet coordonnateur de bassin et est actuellement soumise à consultation. Le SIAGA en tant que secrétariat du comité de rivière est consulté : les avis doivent être remis avant le 15/01/13.

Le classement prévoit d'établir 2 listes :

- Liste 1 : préservation de la continuité écologique pour les cours d'eau à forte valeur patrimoniale
- Liste 2 : réduction de l'impact des obstacles existants, notamment sur les cours d'eau dégradés.

Ce classement permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs de bon état écologique du SDAGE et de la DCE.

Pour chacune de ces listes, sont associées des obligations réglementaires :

Liste 1 :

- aucun nouvel obstacle à la continuité écologique ne sera autorisé
- Mise en conformité des ouvrages existants
- Evolution possible (si modifications des réservoirs biologiques du SDAGE)

Liste 2 :

- Mise en conformité des ouvrages existants dans un délai de 5 ans (à compter de la date de publication de la liste)
- Révisable tous les 6 ans (renouvellement du SDAGE)

NB : certains cours d'eau pourront être classés en liste 1 et liste 2.

Anne LENFANT rappelle que les cours d'eau bénéficiaient déjà d'un classement en rivière classée / rivière réservée. Ce nouveau classement viendra en substitution du classement actuel.

La carte ci-après présente les propositions de classement pour le bassin versant du Guiers.

Contrat de bassin Guiers-Aiguebelette :

Louis MONIN-PICARD rappelle que le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette a reçu un avis favorable du comité de bassin.

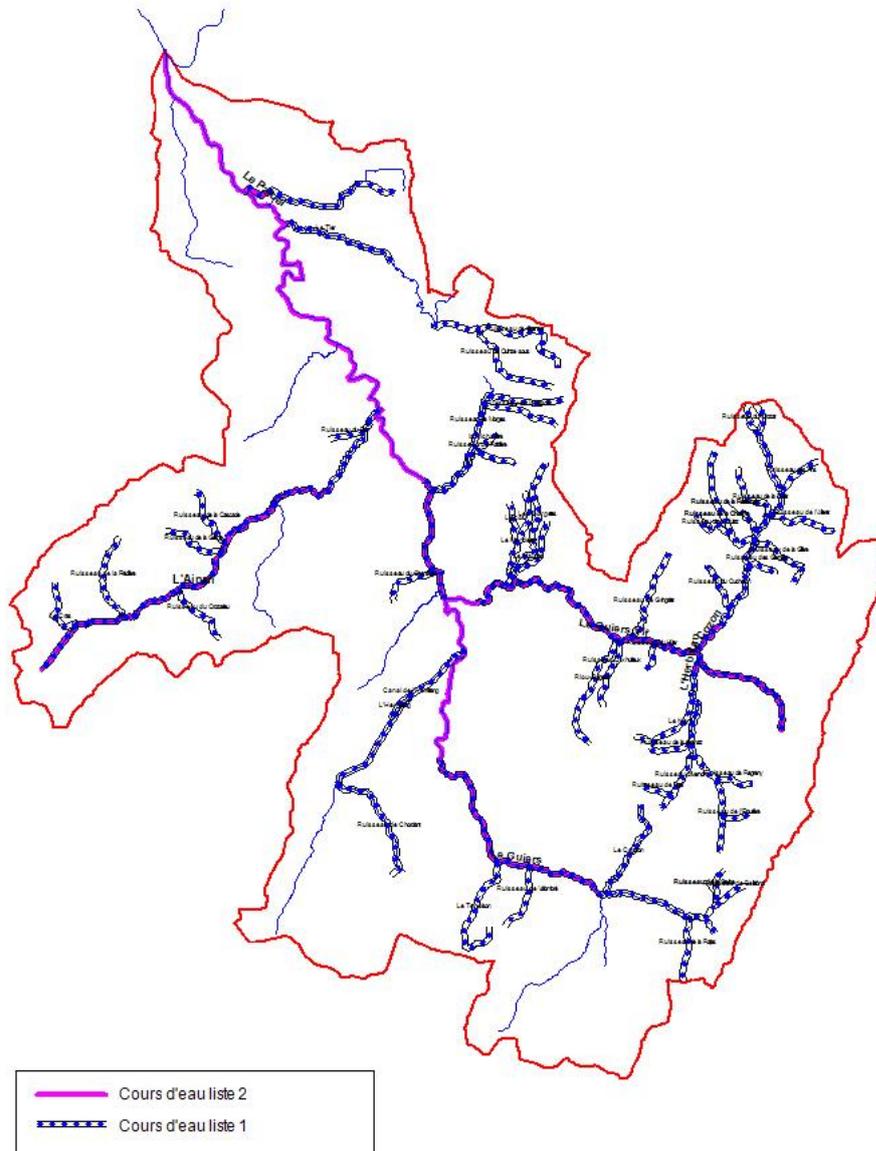
La cérémonie officielle de signature s'est déroulée le 6 octobre 2012 à St Bueil en présence de nombreuses personnalités locales et régionales.

Cette cérémonie a été également l'occasion de signer la convention de partenariat avec le Parc de chartreuse.

L'ensemble des maires et délégués du SIAGA ont été invités à cette cérémonie. A cette occasion des sacs contenant une clé USB avec les documents du contrat de bassin ont été distribués à chaque participant. Pour ceux qui n'ont pas pu venir des sacs sont disponibles.

Louis MONIN-PICARD demande à chaque délégué de vérifier que les fichiers du contrat sont disponibles en mairie. Aucun exemplaire papier du contrat ne pourra être transmis.

Classements des cours d'eau bassin versant du Guiers
au titre de l'article 214-17 du code de l'environnement



Consultation du public sur la politique de l'eau

Cécile VILLATTE l'informe l'assemblée qu'une consultation du public, organisée par le comité de bassin Rhône-Méditerranée, est en cours sur la politique de l'eau (consultation en ligne sur le site www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr). Elle s'intègre dans les travaux préparatoires au futur SDAGE (2016-2021).

Pour finir, Louis MONIN-PICARD informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé à Michel DANTIN sur le thème de la gouvernance de l'eau qui fait actuellement l'objet de débat au sein du groupe de travail « Gestion et entretien des cours d'eau » du comité national de l'eau.

**Le Président du SIAGA
Louis MONIN-PICARD**